



Assemblée générale

Soixante quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2009, à 15 heures

Président : M. Park In-kook (République de Corée)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-54149 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Osman** (Soudan), s'exprimant au nom du Groupe arabe – qui a approuvé la déclaration effectuée au nom du Groupe des 77 + la Chine, déclare que les États doivent collaborer face aux effets préjudiciables de la crise économique et financière mondiale, de la crise alimentaire et du changement climatique – autant d'éléments qui menacent la réalisation des objectifs de développement approuvés au niveau international, et notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe arabe a pris de nombreuses mesures pour résoudre ces crises – notamment par l'intermédiaire de résolutions adoptées par le Sommet arabe pour le développement économique et social, qui s'est tenu au Koweït en janvier 2009. Le Groupe arabe attend avec intérêt sa participation effective à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, au cours de laquelle on examinera les progrès accomplis dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; lors de cette même réunion, la communauté internationale devrait également réaffirmer son engagement dans le sens des Objectifs du Millénaire – et notamment vis-à-vis de l'Objectif No 8, relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

2. La déléguée du Soudan ajoute que les pays en développement et les pays les moins avancés ont des ressources et des capacités limitées pour pouvoir faire face comme il se doit aux problèmes économiques et sociaux aggravés par la crise financière mondiale – dont ces pays ne sont d'ailleurs pas responsables. La crise mondiale est due à un système financier international archaïque, dont les règles sont injustes, et au sein duquel les réglementations en vigueur ne tiennent pas compte de l'ensemble des intérêts en jeu. Récemment, le Groupe des Vingt (ou « G-20 ») a adopté des recommandations sans la participation des pays en développement – dont l'avis aurait été pourtant utile. Le Groupe arabe souligne qu'il importe d'améliorer le système financier international, les procédures de contrôle multilatéral, les modes de prêt du FMI, le système international de paiements et de réserves, et qu'il importe également de réformer les institutions de Bretton Woods, afin, notamment, d'encourager la participation des pays en développement aux décisions. Une réforme des systèmes de quotas et de vote est également nécessaire. Les Nations Unies doivent assurer le suivi de

l'application du contenu du document final de la Conférence de l'ONU sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement – et ce, aussi bien dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'au sein d'un certain nombre d'institutions financières concernées.

3. Étant donné la baisse constante de l'Aide publique au développement (APD), les États doivent adhérer au Consensus de Monterrey, et mettre un terme à la pratique consistant à inclure l'allègement de la dette et l'aide humanitaire dans l'APD. Les nations développées doivent respecter leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'Aide publique au développement pour les pays en développement, et 0,15 à 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés – d'ici à 2010. M^{me} Osman ajoute qu'il est également capital de mettre en œuvre les engagements définis dans le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et l'examen de l'application du Consensus de Monterrey. La communauté internationale devrait accorder une attention particulière aux pays arabes les moins avancés – où le niveau de pauvreté est très élevé -, et respecter son engagement d'aider les pays africains à intégrer l'économie mondiale; pour ce faire, la communauté internationale devrait se concentrer sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (le NEPAD). Elle devrait également prendre en considération les besoins des pays en développement à revenus moyens, et annuler, réduire ou restructurer la dette des pays pauvres très endettés.

4. Le problème du changement climatique doit être traité de manière équilibrée dans le contexte du développement durable; dans ce contexte, précisément, les instruments internationaux les plus importants sont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto.

5. Le Groupe arabe forme l'espoir que l'élan politique créé, récemment, par le Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques aura des effets positifs, en termes de résultats, lors de la prochaine Conférence de Copenhague sur le changement climatique. Un effort collectif est nécessaire pour lutter contre la désertification et la sécheresse – fléaux dont sont victimes la plupart des pays arabes –, et pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les résultats obtenus à l'issue de la prochaine Conférence de Copenhague sur

le changement climatique devront permettre d'évaluer le respect des engagements pris par les pays développés – notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. D'autre part, il faut également aborder la question de la condition économique, sociale et humanitaire des Palestiniens et des Syriens qui vivent dans le cadre de l'occupation israélienne. Les États doivent faire en sorte qu'Israël ne puisse pas poursuivre sa politique de destruction, qui porte atteinte au développement des Palestiniens; la communauté internationale doit également prendre les mesures nécessaires – y compris un retrait éventuel de leur soutien économique à Israël – pour contraindre ce pays à respecter les obligations que lui fixe le droit international.

7. Par ailleurs, les négociations commerciales multilatérales doivent se poursuivre, et, à cet égard, il conviendrait de faciliter l'adhésion des pays en développement à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) – et ce, hors de toute considération politique. La crise alimentaire est très préoccupante et exige un ensemble de mesures – notamment un soutien immédiat aux pays affectés, et un dialogue, en matière d'énergie et d'alimentation, entre les exportateurs et les importateurs des pays développés et des pays en développement.

8. M^{me} Osman déclare enfin que la coopération Sud-Sud devrait être renforcée, en tant que complément à la coopération Nord-Sud, et que l'assistance financière fournie dans ce contexte ne doit pas être considérée comme une partie intégrante de l'Aide publique au développement, mais doit être plutôt conçue comme un aspect du partenariat et de la coopération des pays du Sud.

9. **M. Parham** (Royaume-Uni) déclare qu'il faut absolument accélérer les progrès dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et réaffirme l'engagement du gouvernement britannique dans cette direction – y compris par le fait d'inscrire dans la loi l'objectif de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'Aide publique au développement. Toutefois – ajoute le délégué britannique –, le fait d'accorder des fonds supplémentaires ne résout qu'en partie le problème. En effet, les donateurs doivent aussi améliorer l'efficacité de cette aide. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni est attaché à la résolution 62/277 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations

Unies; la délégation britannique espère également des progrès rapides dans le sens de la mise en place d'une entité renforcée pour l'égalité entre les sexes; enfin, le Royaume-Uni attend avec intérêt sa coopération avec les autres États membres au sujet des réformes de financement et de gouvernance.

10. Sur la question du changement climatique, la Commission doit tirer profit de la volonté et de la vision politiques issues du récent Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques; elle doit également veiller à ce que la prochaine Conférence de Copenhague sur ce sujet permette de garantir la sécurité à l'ensemble des habitants de la planète – et notamment aux pays les plus pauvres.

11. Enfin, étant donné que ce sont les plus pauvres qui sont les plus exposés aux effets brutaux de la crise économique et financière mondiale, le délégué britannique déclare être éminemment favorable à la mise en place du Système d'alerte des Nations Unies sur l'impact de la crise et la vulnérabilité mondiale (GIVAS), afin de permettre des évaluations de haut niveau et de faire en sorte que l'assistance internationale soit à la fois plus rapide et plus efficace.

12. **M. Benítez Versón** (Cuba) fait observer que, un an après le déclenchement de la crise économique et financière mondiale, les perspectives restent peu encourageantes au niveau planétaire – en particulier pour les pays en développement. Même si certains pays parlent déjà de reprise, la crise s'est, en fait, étendue – avec des conséquences particulièrement catastrophiques pour les pays en développement, où le chômage et la pauvreté augmentent, où le nombre de personnes souffrant de la faim s'accroît également, et où de nombreux enfants peuvent mourir en raison d'une extrême pauvreté et du dénuement le plus total. Les pays du Sud ont été gravement affectés par une chute spectaculaire des exportations, par la fuite des capitaux et une perte de revenus dans le secteur des services; dès lors, ces pays ont été contraints de reconvertir une part importante des ressources normalement destinées au développement national, afin de remédier aux effets désastreux d'une crise dont ils n'étaient pas responsables, et qui était due au fonctionnement actuel du système capitaliste.

13. En réponse aux appels en faveur d'un nouvel ordre économique mondial et d'une réforme des institutions financières de Bretton Woods, la Commission doit adopter des résolutions proposant des

solutions immédiates et concrètes aux problèmes en question. Quant aux pays développés, ils doivent engager un dialogue honnête, sans imposer de conditions, de systèmes ou de modèles peu adaptés aux aspirations – légitimes – des pays en développement.

14. Les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire ayant une importance capitale, les débats de la Commission ne doivent pas anticiper sur les négociations qui vont avoir lieu à Rome, dans le cadre du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

15. Le délégué cubain ajoute que son pays continue à progresser dans les domaines économique et social en dépit des problèmes créés par la crise économique et financière, par les catastrophes naturelles et par le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis lui ont cruellement et injustement imposé depuis plus de cinquante ans. Cuba va continuer à contribuer au développement d'autres pays du Tiers Monde, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

16. **M. Gutiérrez** (Pérou) déclare que, la crise économique mondiale ayant confirmé l'interdépendance de toutes les nations, il faut renforcer la participation des pays en développement aux processus de décision. Les différents organismes internationaux chargés de réexaminer l'architecture financière internationale doivent adopter une approche globale face aux défis du développement, en allant au-delà des réglementations bancaires et financières pour insuffler un nouvel élan au multilatéralisme et lui donner une portée accrue. Dans ce contexte, les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer. Les flux financiers doivent être réglementés de manière plus stricte, tandis que les instruments financiers devraient être simplifiés, harmonisés et plus transparents. Outre le respect des engagements des pays développés, il faut de nouvelles ressources financières pour aider l'ensemble des pays à faire face à la crise – et en particulier les pays en développement et ceux à revenus moyens. Il conviendrait de mettre en place un dispositif permettant d'intégrer aux décisions du G-20 et d'autres réunions des grands pays développés les avis et accords définis dans le cadre des Nations Unies. Sont nécessaires des flux commerciaux constants, l'ouverture des marchés, l'élimination de tout protectionnisme, le renforcement du commerce multilatéral et une conclusion positive au Cycle de négociations de Doha afin de promouvoir le commerce

et les investissements à l'échelle internationale, la production mondiale et la croissance économique.

17. La délégation péruvienne est préoccupée par l'augmentation des dépenses militaires, qui porte directement atteinte à la capacité des pays à combattre la pauvreté et la faim et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, il est essentiel de renforcer le lien direct entre désarmement et développement.

18. Le Pérou souffre de manière très marquée des effets du réchauffement climatique; dès lors, ce pays est favorable à des engagements contraignants en matière de coopération, de transfert de technologies et d'octroi de crédits en vue d'élaborer des projets visant spécifiquement à remédier aux effets du changement climatique dans les pays les plus affectés. Lors de la prochaine Conférence de Copenhague sur le changement climatique, il conviendrait de fixer des engagements contraignants au niveau international aux pays responsables de la modification du climat. Le Pérou a déjà adopté un certain nombre de mesures visant à atténuer les problèmes ainsi créés – notamment des mesures éducatives et la définition volontaire d'objectifs nationaux, ou encore un programme ambitieux de préservation des forêts; le Pérou souhaite ainsi réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La délégation péruvienne est favorable à une action mondiale d'atténuation des effets du changement climatique – afin d'éviter une hausse excessive des températures sur la planète –, et à la création d'un mécanisme financier pour la mise en place d'un fonds mondial d'atténuation des effets du climat; cela permettrait notamment d'aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique. Ce dispositif financier pourrait inclure, par exemple, une taxe sur la production, la distribution et la vente de pétrole. Le Pérou a également proposé l'élaboration de programmes intégrés d'adaptation, et les autorités péruviennes font une promotion active du recours à des énergies renouvelables.

19. Le délégué péruvien ajoute que, dans le cadre du débat sur le réchauffement climatique mondial, on n'a pas accordé toute l'attention souhaitable à la question du trafic de drogues. En effet, la production de cocaïne est un facteur assez important de déforestation et d'érosion des sols: cela cause des dommages irréparables aux forêts tropicales humides de l'Amazonie, et c'est donc un facteur de réchauffement climatique. Par conséquent, il faut déployer des efforts

conjoints pour mettre un terme aux trafics de drogues et aux activités criminelles qui y sont liées – et ce, non seulement par des mesures législatives, mais aussi par des programmes de prévention, de réhabilitation, et de développement durable et alternatif.

20. **M. Shin Boonam** (République de Corée) déclare que, bien que son pays ne figure pas sur la liste des États parties désignés à l'Annexe I de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, la République de Corée s'est engagée à s'attaquer à ce problème – notamment en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, ou encore en adoptant une stratégie nationale de réduction des gaz carboniques, en investissant dans cette stratégie, et en stimulant la croissance verte. La délégation de la République de Corée propose la mise en place d'une liste volontaire d'actions que les pays en développement pourraient mener, au niveau national, pour atténuer les effets du réchauffement.

21. Le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à tripler son aide publique au développement d'ici à 2015; il a également accordé un soutien financier et transmis un certain nombre de compétences dans le cadre du projet « Villages du Millénaire » (Millenium Villages). En ce qui concerne la crise économique et financière mondiale et son impact sur le développement, la République de Corée est favorable à la création d'un groupe de travail ouvert. La République de Corée accueillera le Sommet du G-20 en 2010, et espère contribuer au renforcement de la coopération et du dialogue de tous les États membres, afin d'envisager des réponses à la crise et au problème de la redynamisation des structures économiques et financières internationales. La délégation de la République de Corée soutient la proposition du Secrétaire général de créer un Système d'alerte sur l'impact de la crise et la vulnérabilité mondiale (GIVAS – Global Impact and Vulnerability Alert System); elle est également favorable au « Pacte mondial pour l'emploi » de l'Organisation internationale du travail : cela permettra de renforcer le partenariat mondial en réponse à la crise économique. La République de Corée soutient également le système de commerce multilatéral et la libéralisation du commerce; à cet égard, elle espère la conclusion du Cycle de Doha en 2010.

22. Le problème de l'eau est également capital – poursuit M. Shin Boonam. La République de Corée consacre quelque 20 % de son budget à la croissance

verte, en vue d'améliorer la gestion de l'eau à l'échelle nationale. Là encore, les pays doivent coopérer pour résoudre les problèmes liés à l'eau, et, à cet égard, la communauté internationale devrait promouvoir une gouvernance plus efficace. La République de Corée soutient l'étude et la recherche d'options dans le sens d'une initiative de coopération pour une gestion de l'eau spécialisée et unifiée.

23. **M. Meñez** (Philippines) déclare qu'à la suite des dérèglements météorologiques et des catastrophes naturelles considérables qui ont frappé récemment son pays et la région Asie-Pacifique en général, les Philippines se félicitent tout particulièrement des mécanismes mis en place, sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), en vue d'apporter une aide aux personnes démunies à la suite de ces événements. Les décisions politiques issues des débats de la Commission du développement durable, et, d'autre part, la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes pourraient prévenir et atténuer la souffrance de très nombreux habitants de la planète.

24. Les conséquences de la crise économique et financière mondiale restent une préoccupation majeure, et la Commission doit déployer des efforts importants afin d'étudier la réforme du système financier international. Bien que l'on se soit déjà efforcé de mieux faire comprendre, à des communautés plus larges, le sens de l'action menée par le G-20 – ajoute le délégué philippin –, de nombreuses délégations considèrent qu'il faudra organiser des consultations avant que l'on puisse prendre des décisions politiques définitives qui affecteront de nombreux pays au-delà des frontières du G-20. D'autre part, M. Meñez lance de nouveau l'appel de la délégation philippine à des initiatives innovantes en matière de durabilité de la dette, afin d'aider les pays à revenus moyens à faire face à la charge de leur endettement dans le contexte de la crise mondiale. Le délégué philippin attire l'attention sur l'impact mondial que cette situation peut avoir sur les migrations dans le sens d'une réduction; il rappelle également quelles sont, à cet égard, les diverses plateformes permettant d'examiner le phénomène des migrations – par exemple, le Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD – Global Forum on Migration and Development). Le Rapport de 2009 sur le développement humain est également un instrument appréciable pour l'examen,

sous l'égide des Nations Unies, des questions de mobilité et de développement des personnes.

25. En ce qui concerne le changement climatique, le délégué des Philippines attire l'attention de la Commission sur les principaux objectifs définis dans la Déclaration de Manille sur les industries vertes en Asie : il s'agit, pour les différents États concernés, de mettre en place des politiques et des cadres institutionnels régulateurs, permettant le passage à des industries utilisant mieux les ressources disponibles et à faible émission de carbone – afin de respecter le principe d'une activité industrielle et commerciale durable. Les discussions relatives au changement climatique, auxquelles la délégation philippine participe activement, doivent transcender les intérêts corporatistes et locaux, et définir une voie commune vers le développement durable – qui permettra d'inverser les effets désastreux que l'action de l'homme a pu exercer sur l'ensemble de notre planète.

26. **M. Apakan** (Turquie) déclare que l'aggravation récente des crises économiques et financières, la volatilité des prix du pétrole, l'insécurité dans le domaine alimentaire, la pandémie de grippe A et le changement climatique sont autant d'éléments qui démontrent la nécessité d'une action collective et de solutions mondiales. La Commission doit déployer tous les efforts possibles pour traiter l'ensemble des aspects du calendrier du développement, à la fois en termes de choix politiques et de mise en œuvre de ces choix, même si l'on se concentre en particulier sur la question de la suppression de toutes les barrières économiques, sociales et environnementales qui entravent le développement durable. Dans ce contexte, la Turquie est totalement favorable à l'organisation, par le Secrétaire général des Nations Unies, d'une réunion de haut niveau, en 2010 : il s'agira alors d'examiner les progrès accomplis dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et de définir l'action encore nécessaire d'ici à 2015.

27. Le poids des problèmes mondiaux affecte encore plus les pays en développement, qui, de toutes les nations, ont le moins bénéficié de la mondialisation et qui, pourtant, subissent le plus les effets négatifs de la situation actuelle sur la croissance, l'emploi et la protection sociale. On évalue entre 73 et 108 millions le nombre de personnes qui vont être maintenues ou qui vont basculer dans la pauvreté en raison de la crise mondiale; par conséquent, même dans ce contexte de

recul économique, l'éradication de la pauvreté reste le défi majeur pour la communauté internationale.

28. La communauté internationale devra poursuivre son action dans le sens de l'aide aux pays en développement – et ce, dans le cadre d'un nouveau programme de développement mondial, par une augmentation des investissements étrangers dans ces pays et l'amélioration de leur accès au commerce. La réussite des négociations du Cycle de Doha pour le développement permettrait de promouvoir l'intégration des pays les moins avancés à l'économie mondiale.

29. Le respect des engagements pris par les pays développés a une importance capitale dans le processus de recherche d'une croissance et d'un développement durables pour tous. En tant que nouveau donateur et membre du G-20, la Turquie considère que l'Aide publique au développement est l'un des principaux moyens d'atteindre les objectifs de développement approuvés au niveau international – et notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement; dans ce contexte, la Turquie œuvre à l'enrichissement et à l'approfondissement du Programme de développement au service de l'ensemble des pays de la planète – et notamment des pays les moins avancés.

30. Les activités des Nations Unies pourraient être encore renforcées, notamment dans le sens d'une efficacité accrue : il faut veiller à ce que l'aide au développement donne des résultats positifs et accélère la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies – poursuit le délégué turc – pourrait jouer un rôle essentiel pour promouvoir la solidarité, la coordination et le partenariat des donateurs et des pays en développement; à cet égard, la mise en œuvre de l'approche dite « One UN » est certainement l'un des éléments permettant d'aller dans la bonne direction. Il est également capital que la coopération pour le développement soit fondée sur la demande spécifique des pays en développement, et sur les stratégies et programmes de ces pays.

31. Le changement climatique est aujourd'hui l'un des défis majeurs pour l'ensemble de la planète; d'ailleurs, les effets négatifs de ce phénomène se font déjà sentir un peu partout. Pour relever ce défi de manière crédible, il faut une action conjointe des nations développées et des pays en développement; les efforts de la communauté internationale doivent être axés vers la lutte contre les émissions de gaz à effet de

serre au niveau mondial, sur la base de la reconnaissance de responsabilités communes mais différenciées, et sans porter atteinte aux initiatives de développement durable; dans ce processus, il faut également accorder toute l'attention nécessaire aux besoins des pays en développement en matière de transfert de technologies et de financement. Le Sommet sur les changements climatiques organisé, le 22 septembre dernier, par le Secrétaire général a été très opportun et a adressé un message fort à l'ensemble des négociateurs – à savoir la nécessité absolue de parvenir à un accord lors de la prochaine Conférence de Copenhague.

32. La Turquie se félicite des efforts déployés dans le sens de la rationalisation du Programme de la Commission; cependant, étant donné l'étendue et l'importance des questions qui se posent encore, la Commission devra déployer des efforts supplémentaires pour concentrer les débats sur des choix politiques susceptibles de donner des résultats positifs. Est également essentielle la coordination des travaux de la Commission et de l'action du Conseil économique et social. Enfin, la Turquie considère que l'on peut également améliorer les rapports, en approfondissant leur contenu et en évitant les doubles emplois.

33. **M. Abdelaziz** (Égypte) fait observer que la situation de l'économie mondiale s'est encore détériorée, et que la charge supportée par les pays en développement est encore plus importante. Les crises multiples et connexes dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et du climat sont encore aggravées par la crise économique et financière qui a conduit à une récession mondiale. La Deuxième Commission se doit d'aborder tous ces problèmes à la mesure de leur gravité. Des approches innovantes et concrètes s'imposent, ainsi que la volonté politique de les mettre en œuvre.

34. Dès avant ces différentes crises, la majorité des pays en développement n'était déjà pas en voie d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); et, à l'heure actuelle, les situations de crise portent un nouveau coup aux efforts déployés, malgré tout, par les pays en développement. La présente session doit donner tout l'élan et l'orientation politiques nécessaires pour préparer la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale au sujet des OMD – réunion prévue pour

2010, et qui permettra à la fois d'examiner les progrès accomplis, et de définir une nouvelle feuille de route.

35. La crise économique et financière mondiale a créé de nombreux problèmes supplémentaires pour les pays en développement. Les délibérations et les résolutions de la Commission devraient refléter cette réalité. Il faut une approche globale de la crise, une mise en œuvre sans délai des engagements déjà pris en matière de développement, et la formulation de nouveaux engagements – l'objectif global étant une croissance économique et un développement durables, ainsi que l'éradication de la pauvreté. Il faut bien comprendre que les pays en développement sont les plus affectés par cette crise, mais aussi que les problèmes économiques et financiers mondiaux sont dus au déséquilibre structurel et aux failles du système en vigueur jusqu'à présent. Dès lors, les débats et résolutions doivent se fonder sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, et il faut aller dans le sens d'une réforme globale et radicale du système économique et financier international. Il convient également de donner une voix plus importante aux pays en développement et de les faire davantage participer aux décisions mondiales et à la définition de normes internationales – y compris au sein des institutions financières internationales.

36. Depuis l'adoption, en décembre 2008, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, la crise économique et financière mondiale impose de nombreuses contraintes supplémentaires à ce processus de financement. Cela se traduit par de graves difficultés, pour les pays en développement, à bénéficier de fonds – que ce soit en termes d'investissements, de commerce, d'Aide publique au développement ou de crédits – sans compter la baisse du tourisme et des transferts d'argent des immigrés, également due à cette crise. L'Égypte attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui doit avoir lieu les 23 et 24 novembre prochains : ce devrait être, en effet, l'occasion d'examiner les nombreux défis auxquels nous devons tous faire face depuis un an. Les autorités égyptiennes entendent collaborer avec leurs partenaires de manière constructive afin d'identifier précisément les problèmes et de convenir de solutions possibles dans le cadre des résolutions à adopter ou existantes.

37. Le changement climatique est un sujet de préoccupation très important pour tous les pays – et pour les pays en développement en particulier. Le message politique fort que nous adressé le Sommet sur les changements climatiques – organisé par le Secrétaire général des Nations Unies en début de session – devrait contribuer à l'élan nécessaire à la préparation de la Conférence sur le changement climatique, qui doit se tenir à Copenhague en décembre prochain. Il est essentiel que la Deuxième Commission envoie à son tour un message, disant que les participants à la Conférence de Copenhague doivent absolument parvenir à un accord fondamental, sur la base du principe de responsabilités partagées mais différenciées selon les pays; cet accord devra également refléter les opinions et aspirations de l'ensemble des pays au sujet de l'atténuation des effets du changement climatique, de l'adaptation à la nouvelle situation, du financement, des transferts de technologies et de renforcement des capacités.

38. La crise alimentaire actuelle représente un défi en ce qui concerne le combat mondial contre la faim, et les efforts des pays en développement dans le sens de la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, le délégué égyptien attire l'attention sur la résolution 63/235 de l'Assemblée générale, qui a permis d'inscrire le point intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée, à la suite d'une initiative de l'Égypte, du Chili et de l'Indonésie pour faire en sorte que l'on accorde davantage d'attention au niveau politique, au sein des Nations Unies, à ces problèmes de développement de l'agriculture et de sécurité alimentaire. D'autre part, l'Égypte attend également avec intérêt le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire que la FAO doit tenir les 16 et 17 novembre 2009; il s'agira en effet d'un nouveau forum pour poursuivre l'examen de ces questions essentielles.

39. Lors de la présente session, la Commission se doit de progresser dans le sens de la définition d'un programme global des Nations Unies sur l'énergie – notamment en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme efficace de transfert, vers les pays en développement, des technologies avancées dans le domaine de l'énergie, avec un accent particulier sur les énergies renouvelables.

40. Dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement, la perspective d'un accord ambitieux

et véritablement orienté vers le développement est encore floue. Par conséquent, la Commission doit adresser un message fort, demandant une volonté politique de parvenir à une conclusion rapide et positive des négociations de Doha. La réalisation de cet objectif est d'autant plus urgente du fait de la baisse du volume d'échanges commerciaux internationaux (notamment en ce qui concerne les exportations des pays en développement), et de la réémergence de tendances protectionnistes.

41. Toujours d'après le délégué égyptien, il est de la plus haute importance de répondre aux besoins de développement spécifiques du continent africain, étant donné qu'à l'heure actuelle, l'Afrique est la plus éloignée des objectifs de développement approuvés au niveau international – et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les accords définis dans la Déclaration politique des Nations Unies sur les besoins de l'Afrique en matière de développement – déclaration adoptée lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale; dans ce contexte, l'un des points importants est la mise en place d'un mécanisme permettant de vérifier le respect des engagements en matière de développement.

42. L'Égypte réaffirme son engagement, pris de longue date, de contribuer à la résolution des problèmes de développement de toutes les catégories de pays en développement, et de répondre à leurs besoins spécifiques dans ce domaine; il s'agit d'aider en particulier les pays les moins avancés, qui, aujourd'hui, ont besoin d'un soutien et de ressources supplémentaires de la part de la communauté internationale, afin de relever les défis actuels, qui sont mondiaux. Par ailleurs, l'Égypte attache également une grande importance à d'autres processus des Nations Unies – autres que ceux de la Deuxième Commission, mais qui influent directement sur les débats de cette commission : par exemple, le groupe de travail ad hoc et ouvert de l'Assemblée générale, chargé du suivi des questions définies dans le cadre des Résultats de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Lors de ses débats, la Deuxième Commission doit prendre en compte les progrès réalisés dans le cadre de ces différents processus, tout en gardant également à l'esprit d'autres processus en cours en dehors des Nations Unies et pouvant influencer également, de manière directe, sur les travaux de la

Commission. Pour prendre un exemple précis, l'Égypte considère que l'action du G-20 devrait être mieux coordonnée avec celle des Nations Unies, et que le G-20 devrait être plus représentatif – notamment en ce qui concerne l'Afrique.

43. **M^{me} Viotti** (Brésil) fait observer que, si un effondrement économique mondial a peut-être été évité, il nous faut cependant une reprise forte et durable, notamment au bénéfice des pays en développement. On ne s'est pas encore attaqué aux causes profondes des problèmes de sécurité alimentaire, qu'il faut pourtant résoudre de toute urgence. D'autre part, la menace représentée par le changement climatique est bien réelle. Comme le soulignait le Président brésilien dans son allocution devant l'Assemblée générale, dans un monde où les nations sont de plus en plus interdépendantes, l'action collective n'est pas simplement l'une des options possibles : c'est véritablement une nécessité, et les Nations Unies sont le cadre le plus approprié pour définir et décider une telle action.

44. La préoccupation actuelle majeure est la résolution de la crise économique et financière – notamment pour venir en aide aux pays en développement. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, des Sommets du G-20 à Londres et Pittsburgh, et de nombreuses autres réunions internationales, on a conçu un ensemble de mesures en vue d'éviter l'effondrement de l'économie mondiale et de poser les fondements de la reprise. Mais il faut faire davantage encore : les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de politiques de sortie de la crise; et la réglementation des marchés financiers doit être révisée afin d'éviter la répétition des problèmes qui ont été à l'origine de la crise. Il convient également de réformer les structures de gouvernance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, afin de rééquilibrer les intérêts des uns et des autres et de répondre aux nouvelles réalités économiques en donnant une voix plus importante et une représentation accrue aux pays en développement. A cet égard, les engagements pris récemment à Pittsburgh, quoiqu'encore insuffisants, sont un pas dans la bonne direction.

45. Subsistent également les préoccupations en matière de sécurité alimentaire. Il faut d'abord faire en sorte que les personnes souffrant de la faim et les plus

vulnérables reçoivent suffisamment de nourriture; mais il convient aussi de remédier aux distorsions implicites du marché, qui ont conduit à une situation de sous-investissement dans le secteur agricole – en particulier dans les pays en développement. C'est la raison pour laquelle le Brésil se félicite du prochain Sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire, qui doit se tenir en novembre 2009 à Rome : ce sera en effet l'occasion d'étudier une approche intégrée de la question de la sécurité alimentaire et d'envisager des solutions globales et durables. Ce type d'approche doit prévoir notamment des investissements dans la production et les infrastructures, ainsi que dans la recherche, le commerce, les garanties de protection sociale, l'assistance alimentaire d'urgence et la nutrition. Il conviendra d'accorder une attention et un soutien particuliers aux besoins de l'Afrique en termes d'alimentation et d'agriculture. Dans ce processus de gouvernance de la sécurité alimentaire, il faut aussi, impérativement, renforcer la FAO et en particulier son Comité pour la sécurité alimentaire.

46. La déléguée brésilienne ajoute qu'il est également capital d'agir face aux effets du changement climatique – étant donné le lien évident entre le phénomène climatique et le développement. Notre planète ne peut plus attendre : en d'autres termes, des engagements très fermes doivent être pris à Copenhague. Pour relever le défi consistant à maintenir très au-dessous de 2 degrés Celsius le niveau du réchauffement climatique mondial, il ne faut rien moins qu'un accord ambitieux et global, en conformité avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, et avec le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des différentes nations. Pour que les pays en développement empruntent la voie d'une économie à faible émission de carbone, il est impératif que ces pays aient accès aux technologies et bénéficient notamment de transferts de technologies; il leur faut également des moyens financiers supplémentaires pour pouvoir s'approprier au niveau national les processus visant à atténuer les effets de l'évolution climatique, et s'adapter aux situations nouvelles – conformément aux dispositions de la Convention-cadre précitée.

47. L'application des accords conclus en 1992, à Rio de Janeiro, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, puis en 2002, à Johannesburg, lors du Sommet mondial sur

le développement durable est encore plus d'actualité – et urgente – aujourd'hui. En dépit des progrès accomplis dans de nombreux domaines, la détérioration de l'environnement affecte des millions et des millions de personnes dans le monde – et notamment dans les pays en développement. Par conséquent, il importe de réaffirmer l'engagement à appliquer les accords en question et d'en assurer le suivi par des moyens permettant leur mise en œuvre, afin que notre planète soit de nouveau en mesure de garantir la croissance économique tout en protégeant l'environnement et en assurant également le progrès social.

48. M^{me} Viotti déclare encore que le Brésil a été très encouragé par le soutien de nombreux pays en vue d'organiser, sur le territoire brésilien, en 2012, une nouvelle conférence sur le développement durable. Le Brésil est prêt à collaborer avec ses partenaires en vue de définir les thèmes de cette conférence – dans l'espoir de parvenir à un consensus très large, dont la résolution sur l'application de l'Agenda 21 qui doit être adoptée par la Commission, se ferait l'écho.

49. Face aux défis actuels, les Nations Unies doivent continuer à s'engager en priorité dans des initiatives d'aide au développement et d'éradication de la pauvreté, qui répondent spécifiquement aux priorités et plans de développement des pays bénéficiaires. En fait, les institutions, les fonds et les programmes spécialisés ne sont là que pour mobiliser les ressources nécessaires aux actions menées par chaque pays en développement. Le Brésil est prêt à coopérer de manière constructive avec le système des Nations Unies pour le développement, non seulement au quotidien, mais aussi en termes plus généraux de conception, de cadre de gouvernance et de procédures.

50. **M. Al-Nasser** (Qatar) fait observer que la mondialisation a incontestablement engendré tout un éventail de possibilités nouvelles, mais aussi un ensemble de problèmes en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement approuvés au niveau international – et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur la base de ce nouveau potentiel, un certain nombre de pays en développement ont fait des progrès importants dans le sens de la réduction de la pauvreté et de l'éradication de la faim et des épidémies dans le monde. Cependant, alors que l'on a largement dépassé la moitié de la période prévue pour la réalisation de l'un des Objectifs du Millénaire – à savoir la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 -, les pays en question marquent

aujourd'hui le pas, en raison de la crise économique et financière mondiale et de la crise alimentaire. C'est sur la base de cette réalité que la Commission doit entamer son dialogue dans l'année en cours, dans la mesure où cette situation va forcément avoir des conséquences importantes en termes de coopération pour le développement.

51. Bien que la crise ait trouvé son origine essentiellement dans les pays en développement – poursuit le délégué du Qatar -, ce sont les pays les moins avancés qui vont être le plus affectés, car ces pays sont moins à même de prendre des mesures de protection. Par conséquent, l'intérêt des pays les moins avancés doit être au cœur de tous les efforts visant à surmonter la crise. Il est capital de restructurer le système financier international de manière à pouvoir fournir aux pays en développement les ressources nécessaires; il est essentiel, également, que le système financier international n'empêche pas ces pays de se doter eux-mêmes de ressources, au niveau interne, et d'un système national favorisant les investissements locaux dans le sens de la mobilisation de telles ressources.

52. Le Qatar attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire qui implique également les pays du Nord dans les domaines économique, financier et technique. En tant que président du Comité de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, le délégué du Qatar ajoute qu'il juge réconfortant le fait que tous les États membres aient approuvé le projet de résolution sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud – laquelle doit se tenir en décembre 2009, au Kenya.

53. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faut créer, aux niveaux national et international, les conditions de la mobilisation des ressources financières nécessaires. Par conséquent, le partenariat mondial revêt une grande importance si l'on veut redynamiser l'action menée dans le sens de la réalisation de ces objectifs – les progrès accomplis dans ce domaine devant être, rappelons-le, examinés lors de la réunion plénière prévue pour 2010. Dans ce contexte, l'impasse persistante des négociations du Cycle de Doha constitue un danger assez important pour le système du commerce multilatéral, et pour la capacité des différents pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, le Qatar invite les pays développés à se montrer confiants

et suffisamment souples pour garantir la réussite du Cycle de Doha.

54. Abordant ensuite la question du changement climatique, le délégué du Qatar souligne l'engagement plein et entier de son pays vis-à-vis des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – notamment le Principe VII, qui établit la notion de responsabilités communes mais différenciées, mais aussi la poursuite de l'application de l'Agenda 21, et le Plan de mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg. On ne trouvera de solutions efficaces au changement climatique qu'en adoptant une approche intégrée au processus global de développement durable. Enfin, le prochain sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu au Brésil en 2012, sera véritablement le test de la volonté de la communauté internationale d'assumer ses responsabilités dans ce domaine.

55. C'est parce qu'il croit à la dimension économique et sociale du développement que le Qatar va accueillir la troisième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tiendra en novembre 2009 afin d'examiner les progrès accomplis par les États parties en matière de lutte contre toutes les pratiques de corruption qui entravent la croissance économique. En dépit de l'importance des défis à relever, le Qatar reste optimiste quant à la volonté de la communauté internationale d'assumer également ses responsabilités dans ce domaine, et à la capacité de la communauté mondiale à faire face à une série de crises hors du commun.

56. **M. Mbuende** (Namibie) déclare que le danger constitué par le changement climatique est visible au quotidien. La modification du climat est due à l'homme; elle résulte des modes de production et de consommation observés dans l'histoire récente de l'humanité, et qui menacent l'existence même de l'espèce humaine. Ce changement a été relativement lent; des signaux nous ont été envoyés, mais ont été ignorés par tous ceux qui, pour la défense de leurs intérêts étroits, ont nié la réalité, et tous ceux aspirant uniquement au profit économique, au détriment des fondements mêmes de la présence de l'homme sur terre. A mesure que les pays en développement ont commencé à rattraper leur retard en termes d'industrialisation et de développement, ces pays ont aussi, à leur tour, émis des quantités assez importantes

de gaz à effet de serre; cette tendance va probablement se maintenir si l'on n'y met pas un terme par, tout à la fois, des initiatives nationales et des accords multilatéraux. Mais il va de soi que le droit au développement ne peut être exercé au détriment du droit à la vie : moins plus moins ne fera jamais plus!

57. A l'heure actuelle, les politiques communes vis-à-vis du changement climatique consistent d'une part à identifier le type de mesures à prendre, notamment par des échanges d'informations au sujet des activités de chaque pays ou chaque groupe de pays, dans ce domaine, aux niveaux national et régional, et, d'autre part, à formuler des déclarations de principe sur l'action qui devrait être menée au niveau multilatéral. Le changement climatique est mondial par nature : autrement dit, les initiatives nationales ont leur importance, mais n'auront de sens que si elles sont harmonisées avec des accords multilatéraux dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et soutenues par une action collective. A cet égard, un échec de la prochaine Conférence de Copenhague n'est pas envisageable. Tout accord conclu à Copenhague devra comporter des engagements financiers et des flux de capitaux prévisibles, en vue d'aider les pays en développement à s'approprier, au niveau national, le processus d'atténuation des effets du changement climatique, et à mettre en place une économie à faible émission de carbone. Des ressources importantes devront être disponibles au service de la recherche et du développement, en vue d'améliorer les technologies existantes, d'en inventer de nouvelles et d'en faire profiter les pays en développement.

58. La crise économique mondiale actuelle – poursuit le délégué namibien – est une occasion historique de mettre un terme au phénomène de fuite en avant de l'économie que l'on a pu observer ces dernières années au niveau mondial, et qui mène à la catastrophe. Dans le contexte économique, la dérégulation a créé l'anarchie, et a, finalement, provoqué un effondrement financier. Tous ceux qui ont profité du système n'ont pas voulu voir les signaux d'alarme; et, lorsque ces signaux sont devenus trop évidents pour être ignorés, il a fallu tenter de sauver les coupables. L'effondrement actuel a mis à mal les budgets des nations. Il a créé des problèmes de balance des paiements, provoqué une hausse du chômage et aggravé la pauvreté. Le Cycle de Doha organisé par l'OMC est resté dans l'impasse, et n'a pas encore concrétisé ses promesses en matière de

développement. Le libre-échange est désormais menacé par des tendances protectionnistes, qui, si elles devaient se maintenir, auraient un impact totalement négatif sur le développement, et la lutte contre la pauvreté et la faim. Par conséquent, la Namibie lance un appel à tous les groupes de négociateurs, afin qu'ils parviennent à un accord et permettent de nouveau au potentiel commercial mondial de contribuer au développement. Il conviendrait de mettre en place des structures de gouvernance permettant d'empêcher une répétition de la crise actuelle et permettant également à tous les pays de survivre aux chocs cycliques de l'économie.

59. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) fait observer qu'au cours des soixante dernières années, le développement économique et le progrès technologique n'ont pas permis de résoudre l'éternel problème de la pauvreté et de la faim. L'écart entre les riches et les pauvres continue à se creuser; dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies – avec ses institutions, ses fonds et ses programmes spécialisés – est la seule organisation mondiale à même de traiter ces problèmes. La crise économique de 2008 a conduit le monde entier à réexaminer de nombreuses conceptions qui semblaient, jusqu'alors, gravées dans le marbre. Par conséquent, on ne peut que souligner l'importance du processus d'application des conclusions de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, de la Conférence d'examen de Doha de 2008, de la Conférence des Nations Unies de 2009 sur la crise économique et financière mondiale, ainsi que d'autres conférences et sommets.

60. Le ralentissement de l'économie mondiale fait reculer de nombreux États membres en termes de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; par conséquent, les pays en développement et les pays donateurs doivent, aujourd'hui, redoubler d'efforts (voire agir trois fois plus) en vue d'atténuer les effets de la crise économique et financière mondiale. Dans le cadre de la préparation de la réunion plénière de haut niveau prévue pour 2010, chaque Objectif du Millénaire pour le développement et chaque indicateur qui y est lié doivent être réexaminés et adaptés à la réalité socioéconomique de chaque pays concerné: on doit notamment élaborer un tableau plus objectif du processus de mise en œuvre de ces ambitions, en fonction du contexte spécifique de la région à laquelle appartiennent les différents pays.

61. Le Kazakhstan continue à prendre des mesures concrètes en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement; ce pays renforce également son action vis-à-vis des objectifs déjà atteints; il améliore la qualité de vie de tous les citoyens kazakhs; il intègre la dimension du développement durable et de l'orientation sociale des politiques à tous les processus et stratégies nationaux, locaux et sectoriels. Ce sont là les composantes majeures de la politique du Kazakhstan. En dépit de la situation économique actuelle, le gouvernement kazakh continue à respecter ses engagements sociaux. Les mesures prises pour faire face à la crise ont également comporté des volets de développement du capital humain et de l'emploi – notamment dans les petites et moyennes entreprises des zones rurales; en fait, les priorités du gouvernement kazakh en matière de développement sont fondées sur les objectifs du Programme d'action d'Almaty.

62. Un nouveau « Cadre d'assistance au développement » pour la période 2010-2015 a été approuvé en avril 2009: il correspond aux activités des Nations Unies dans les domaines du bien-être économique et social, du développement durable et d'une administration publique efficace – ce qui englobe notamment la prévention de la corruption et la lutte contre ces pratiques. Toutes ces orientations de l'ONU se retrouvent dans les priorités nationales du Kazakhstan.

63. Grâce à l'action du gouvernement, le Kazakhstan a pu maintenir la stabilité de son marché alimentaire intérieur – à l'opposé de la crise alimentaire subie par de nombreux pays. Les autorités kazakhes ont développé l'investissement dans le secteur agricole; mais la production de denrées alimentaires pourrait être bien plus importante si le secteur agricole bénéficiait de ressources financières suffisantes. En tant qu'État à revenus moyens, le Kazakhstan va cofinancer les projets prévus dans le cadre des programmes de l'UNDAF (le nouveau Cadre d'assistance au développement); ce pays souhaite connaître les meilleures pratiques en matière de financement innovant et prévisible – notamment dans le cadre de partenariats public-privé pour le développement, avec un secteur privé particulièrement impliqué dans les responsabilités sociales, en vue de favoriser la croissance économique et un environnement profitable à tous. Le Kazakhstan approuve l'idée d'aborder les questions de sécurité alimentaire de manière équilibrée, dans le respect des normes d'un commerce

international équitable, et en favorisant l'assistance humanitaire et le développement durable du secteur agricole. Le Kazakhstan est prêt à contribuer encore plus à la résolution de la crise alimentaire mondiale – et ce, non seulement par une augmentation de la production de céréales, mais aussi par le développement des exportations. Pour 2009, le Kazakhstan a prévu une récolte de plus de 17 millions de tonnes de céréales – destinées en grande partie à l'exportation. Cependant, en dépit du potentiel d'exportations du Kazakhstan, et de sa capacité à alimenter son marché intérieur, de manière autonome, en ce qui concerne les produits de base, les terres arables du pays ont souffert du fait que les précipitations ont été rares toute l'année : c'est là un sujet de préoccupation, en particulier dans le contexte d'un changement climatique important.

64. L'une des priorités du Kazakhstan reste la gestion transfrontalière des ressources en eau en Asie centrale. La sécheresse et la désertification que l'on observe au Kazakhstan ont pour cause profonde la réalité géographique, climatique et historique du pays. Le Kazakhstan est particulièrement reconnaissant aux institutions spécialisées des Nations Unies, aux institutions financières internationales, aux pays donateurs et autres partenaires pour l'assistance et le soutien qu'ils lui ont apportés en vue de résoudre les problèmes du bassin de la mer d'Aral. Le Kazakhstan est prêt à collaborer davantage encore dans le sens du renforcement de la gouvernance des ressources en eau.

65. Le 17 septembre 2009, le Kazakhstan a officiellement adhéré au Protocole de Kyoto et à son Annexe I. Ce pays souhaite réduire de 25 % ses émissions de gaz carbonique d'ici à 2050 – par rapport au niveau d'émission de 1990; le Kazakhstan souhaite également s'engager à part entière, avec tous les États membres, dans la phase finale des négociations qui devraient permettre un environnement à faible taux de gaz carbonique dans la période post-Kyoto.

66. Par ailleurs, le Kazakhstan considère la coopération régionale et sous-régionale comme un élément essentiel de sa politique de développement durable. La situation géopolitique du Kazakhstan – entre l'Europe et l'Asie – permet à ce pays d'harmoniser les conceptions européennes et asiatiques du commerce international, des problèmes d'énergie, de transport, de protection environnementale, etc. En matière de politique étrangère, l'une des priorités du Kazakhstan est le développement et

l'approfondissement de la coopération avec les pays européens et asiatiques; à cet égard, le Kazakhstan souhaite un développement économique et politique durable pour l'ensemble des États voisins. Enfin, en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (l'OSCE), le Kazakhstan veut faire de la stabilisation de la situation de l'Afghanistan l'une des grandes priorités de cette organisation; dans ce contexte, le Kazakhstan poursuivra sa politique d'aide humanitaire et technique à l'Afghanistan.

La séance est levée à 17 h 10.